

Département de
Maine et Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LONGUÉ-JUMELLES**

Séance du 07 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Frédéric MORTIER - Nathalie PLOQUIN - Sylvain LEFEBVRE - Laëtiita LEROUX - Christophe GABILLER - Marie-Thérèse DELAUNAY - Jean-Pierre LEGENDRE - Nathalie MANCEAU - Yann NIORE - Nicole PEHU - Alain DUPUIS - Cynthia RAPICAULT - Gilles LABUSSIÈRE - Michel RICOU - Justine CORDIER - Patrice PEGE - Françoise RICHARD - Philippe LEBACQ - Sylviane LE COQ - Pascal MONSCAVOIR - Danielle MABILLEAU - Jean-Pierre JOUBARD - Marie-José DAVID - Samuel CHAUSSERAIS - Vanessa BRAULT - Monique ROGEREAU - Emmanuel BRAULT

Absents excusés : Coline BILLY donne pouvoir à Michel RICOU
Jean-Luc FOURREAU donne pouvoir à Vanessa BRAULT

Mme PLOQUIN Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 30/03/2026
Date d'affichage : 10/04/2026
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 27

Objet : Finances – Déplacement pour commémorations 50 ans de jumelage avec la Commune de Sinsheim – Mandat spécial accordé à Monsieur le Maire – (04/2026-25)

Les commémorations célébrant le 50^{ème} anniversaire du jumelage franco-allemand entre les Villes de Longué-Jumelles et Sinsheim se dérouleront du 13 au 17 mai 2026 à Sinsheim (Allemagne). Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la prise en charge des frais de M. Le Maire dans le cadre d'un mandat spécial lui permettant de se rendre à Sinsheim du 13 au 17 mai 2026.

Pour rappel, les dispositions de l'article L. 2123-18 du Code Général des Collectivités territoriales prévoient que « les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux. Les frais ainsi exposés peuvent être remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat. Les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de ces missions sont remboursées selon des modalités fixées par délibération du conseil municipal. Les autres dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial

peuvent être remboursées par la commune sur présentation d'un état de frais et après délibération du conseil municipal. »

Il est proposé à l'assemblée de donner mandat à Monsieur MORTIER Frédéric, Maire pour cette mission exceptionnelle et accorder la prise en charge intégrale par la Mairie des frais de déplacement au départ de Longué-Jumelles jusqu'à Sinsheim par le train, de restauration et d'hébergement pour la période du 13 au 17 mai 2026, jusqu'au retour à Longué-Jumelles, sur présentation des justificatifs. Les factures seront réglées directement par la Mairie de Longué-Jumelles pour les dépenses donnant lieu à l'émission d'une facture avec paiement par mandat administratif ou bien remboursées au participant pour les dépenses donnant lieu à un paiement individuel. Il est toutefois indiqué que les déplacements liés à l'exercice des missions habituelles ne donnent pas lieu à la prise en charge, l'indemnité du maire étant notamment prévue à cet effet.

Sur proposition de Madame PEHU, Conseillère déléguée en charge des Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de mandater Monsieur le Maire à effet de participer aux commémorations de l'anniversaire du jumelage franco-allemand avec la Ville de Sinsheim du 13 au 17 mai.
- **DECIDE** de prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Secrétaire de séance,

N. PLOQUIN



Le Maire,

F. MORTIER